

Consultation régionale africaine sur la mise en place de l'engagement de Séville sur le financement du développement

1er et 2 juillet 2026

Centre de conférences des Nations unies (salle de conférence n° 2)

Addis-Abeba, Éthiopie

1. Contexte

L'Afrique est confrontée à des difficultés persistantes et interdépendantes en matière de développement, notamment une vulnérabilité climatique croissante, une urbanisation rapide, une marge de manœuvre budgétaire restreinte, un endettement élevé et un accès limité à des financements abordables à long terme.

La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD4), qui s'est tenue du 30 juin au 3 juillet 2025, s'est conclue par une déclaration finale — également connue sous le nom d'« engagements de Séville » — qui traduit un effort mondial renouvelé visant à réformer l'architecture financière internationale, à accroître le financement de la lutte contre le changement climatique et à soutenir un développement inclusif et durable.

L'Afrique est confrontée à un déficit persistant de financement du développement, en raison de recettes intérieures faibles, d'un coût d'emprunt élevé et d'un endettement croissant, d'une aide limitée et fragmentée, de systèmes financiers sous-développés et de risques qui font fuir les investisseurs. Par conséquent, l'accent est mis de plus en plus sur la mobilisation des ressources nationales, notamment au moyen de réformes fiscales et d'une amélioration du recouvrement des recettes. Parallèlement, on observe un recours accru aux obligations souveraines et à d'autres instruments basés sur le marché, bien que ces derniers entraînent souvent des coûts plus importants. La participation du secteur privé et les mécanismes de financement mixte se sont développés, en tirant parti des fonds publics pour attirer les investissements privés, en particulier dans les projets d'infrastructure et d'énergie.

En outre, le paysage du financement du développement en Afrique se diversifie de plus en plus : on observe une diminution de la dépendance à l'égard de l'aide traditionnelle et un recours accru aux ressources nationales, aux investissements privés et aux financements basés sur le marché, tels que les obligations. De nouveaux partenaires, comme la Chine, ont gagné en importance, tandis que des outils tels que le financement mixte et les financements liés au climat se développent. Cependant, l'augmentation de la dette et les chocs mondiaux poussent les pays à adopter des approches plus innovantes en matière de financement et de restructuration.

Le financement du développement en Afrique est de plus en plus influencé par la concurrence géopolitique, avec des puissances mondiales qui proposent des sources de financement variées qui offrent davantage d'options, mais comportent des risques liés à l'endettement, à la gouvernance et à l'alignement stratégique. La géopolitique joue un rôle croissant dans le financement du développement en Afrique, alors que les grandes puissances mondiales et émergentes se disputent l'influence au moyen d'investissements, de prêts et de partenariats en matière d'infrastructures. Aux bailleurs de fonds traditionnels, tels que les pays occidentaux et

les institutions multilatérales, s'ajoutent désormais des acteurs comme la Chine, les États du Golfe et d'autres, chacun proposant des financements assortis de conditions, de priorités et d'intérêts stratégiques différents. Cette concurrence peut élargir les options de financement pour les pays africains, mais elle engendre également des risques liés à la soutenabilité de la dette, aux normes de gouvernance et à l'alignement sur les objectifs nationaux de développement. Parallèlement, des enjeux mondiaux tels que le changement climatique, les transitions énergétiques et l'évolution des relations commerciales déterminent où et comment les flux financiers s'orientent, ce qui rend le financement du développement en Afrique de plus en plus étroitement lié à des dynamiques géopolitiques plus larges.

Pour les pays africains, l'enjeu principal ne réside pas seulement dans la mobilisation de ressources supplémentaires, mais aussi dans la garantie d'une cohérence entre les engagements pris au niveau mondial et leur mise en œuvre aux niveaux national et régional. Cela nécessite une coordination renforcée entre les États membres africains, l'Union africaine (UA), le système des Nations unies, la Banque africaine de développement (BAD) et d'autres banques multilatérales de développement (BMD), ainsi que les partenaires au développement.

S'appuyant sur le Programme d'action d'Addis-Abeba, un cadre adopté lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD3) qui s'est tenue à Addis-Abeba en juillet 2015, et sur la Position africaine, issue de la Consultation régionale africaine qui s'est tenue à Addis-Abeba en novembre 2024 en vue de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, les engagements de Séville soulignent qu'il faut, *entre autres* :

- Élargir la marge de manœuvre budgétaire durable grâce à une mobilisation des ressources nationales plus forte, plus équitable et plus efficace.
- Mobiliser à grande échelle les investissements privés en faveur du développement durable en réduisant les risques et en harmonisant les mesures incitatives.
- Rendre les finances publiques internationales plus prévisibles, plus concessionnelles, mieux coordonnées et mieux alignées sur les priorités des pays.
- Prévenir et résoudre les crises de la dette de manière rapide, équitable et favorable au développement.
- Tirer parti du commerce en tant que moteur de la transformation structurelle et de la croissance inclusive.
- Aligner le financement du développement sur l'action climatique, la durabilité environnementale et la résilience.
- Tirer parti de l'innovation et de la transformation numérique en tant que moteurs de l'efficacité du financement et du développement productif.
- Renforcer la responsabilisation, l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et les capacités de mise en œuvre.
- Renforcer la coordination entre les cadres d'action relatifs au développement, au climat, à la nature et à la dette.

Pour l'Afrique, le principal défi n'est plus l'alignement sur les objectifs mondiaux, mais la mise en place — comment traduire les engagements de Séville en résultats financiers mesurables aux niveaux sous-national, national et régional, et comment **garantir que les réformes apportent l'échelle, la rapidité et l'impact qui soutiennent la résilience climatique et le développement durable.**

La mise en place des engagements de Séville est essentielle pour combler les déficits de financement de l'Afrique en matière de climat et de développement, et pour faire progresser les objectifs communs de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063. Grâce à un dialogue ciblé et à une action coordonnée, la Consultation régionale africaine vise **à contribuer à passer des engagements à la réalisation, de la fragmentation à la coordination, et des projets pilotes à un impact à l'échelle du système.**

Ainsi, la Consultation régionale africaine offrira une plateforme pour favoriser une compréhension commune, identifier des pistes concrètes de mise en œuvre et renforcer la coordination entre les institutions et les pays africains, le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et les partenaires au développement. Cela permettra d'identifier et de mettre en œuvre des instruments, des plateformes ou des initiatives pilotes pouvant être déployés à grande échelle, dotés de ressources importantes, en faveur de la résilience climatique et du développement durable de l'Afrique.

2. Objectifs de la Consultation régionale africaine

La consultation africaine régionale vise à :

- **Identifier des pistes concrètes** pour la mise en place des engagements de Séville dans le contexte africain.
- **Faire le lien entre les engagements mondiaux et leur réalisation au niveau national**, en mettant l'accent sur la résilience climatique et le développement durable inclusif.
- **Renforcer la coordination et la cohérence** entre les institutions et les États membres africains, les entités des Nations unies, les banques multilatérales de développement (BMD), les fonds pour le climat et les partenaires de développement.
- **Formuler des recommandations orientées vers l'action** et des contributions pour le suivi par le biais de diverses instances, telles que le Conseil économique et social (ECOSOC), le Forum sur le financement du développement, le Forum politique de haut niveau et les mécanismes de l'Union africaine.

3. Portée et axes thématiques

Les discussions porteront sur les thèmes interdépendants suivants :

- Ce que les pays africains peuvent accomplir ensemble pour élargir leur marge de manœuvre budgétaire, notamment : coopération régionale en matière de fiscalité et de flux financiers illicites ; apprentissage entre pairs sur la fiscalité numérique et les réformes douanières ; soutien régional aux banques de développement ; intégration des priorités de Séville dans les CFNI.
- La réduction du coût du capital en Afrique grâce à des solutions régionales, notamment : mécanismes régionaux de partage des risques ; intégration du marché africain des capitaux ; réservoirs régionaux de projets en préparation ; plateformes de financement des MPME et de la diaspora.
- L'engagement collectif de l'Afrique vis-à-vis du système financier international, notamment : des revendications africaines communes concernant la réforme des banques multilatérales de développement ; la réaffectation des DTS par l'intermédiaire d'institutions africaines ; la réduction de la fragmentation de la coopération au développement ; le renforcement de la coopération Sud-Sud et triangulaire.
- Des solutions systémiques à la dette, et non des négociations au cas par cas, en particulier : une coordination africaine en matière de transparence de la dette ; une Position africaine commune sur la dette ; un soutien technique et juridique régional ; des instruments de dette alignés sur la résilience ; un engagement collectif en matière de notations de crédit.
- Le financement de la mise en œuvre de la ZLECA en tant que stratégie de développement, en tenant compte : du financement des infrastructures liées au commerce ; du financement du commerce à l'échelle régionale ; des chaînes de valeur régionales ; et de la cohérence des politiques.

- Les contraintes collectives de l'Afrique en matière de financement climatique, à savoir : l'amélioration de l'accès au financement climatique ; l'augmentation des financements consacrés à l'adaptation et à la résilience ; le financement régional des risques de catastrophe ; et l'articulation entre les solutions climatiques et celles relatives à la dette.
- Les biens publics régionaux en matière de numérique et d'innovation, incluant notamment : les infrastructures publiques numériques à l'échelle régionale ; les écosystèmes régionaux d'innovation ; le transfert de technologies et les compétences ; ainsi que la gouvernance des technologies numériques et de l'intelligence artificielle.
- Veiller à ce que Séville passe de l'engagement à la réalisation, notamment : un Cadre commun de mise en place ; les Cadres de financement nationaux intégrés comme mécanisme de réalisation, le suivi régional et l'évaluation par les pairs, ainsi que l'engagement de l'Afrique dans le suivi mondial du financement du développement.

4. Résultats attendus

La consultation devrait aboutir à :

- Une vision commune des **mesures opérationnelles prioritaires** prévues dans le cadre des engagements de Séville pour l'Afrique.
- L'identification d'**initiatives, de plateformes ou d'instruments pilotes évolutifs**.
- Un ensemble de **recommandations pertinentes sur le plan politique** à l'intention des gouvernements, des institutions panafricaines, des entités des Nations unies, des banques multilatérales de développement, du secteur privé, des organisations de la société civile et des partenaires.
- **Des contributions et des messages clairs** pour les processus de suivi mondiaux et régionaux.

5. Participants

Cette consultation réunira :

- Les ministres des Finances, de la Planification, de l'Environnement et du Développement des pays africains.
- Les partenaires internationaux du développement, sous l'égide de la Commission de l'Union africaine, de la BAD et des entités des Nations unies, notamment les bureaux régionaux des Nations unies et les bureaux de coordination régionaux (RCO).
- Les fonds pour le climat et les plateformes de financement mixte.
- Des représentants de la société civile, d'organisations philanthropiques, du monde universitaire et du secteur privé.

6. Format et Structure

- **Format** : Il s'agira d'une consultation en présentiel avec une participation hybride
- **Durée** : Elle se déroulera sur deux jours à Addis-Abeba
- **Approche** : Séances plénières et parallèles thématiques, accompagnées de discussions interactives axées sur des solutions concrètes
- **Langue de travail** : L'anglais, avec une interprétation en français

7. Suivi et articulations

Les résultats de la consultation serviront de base :

- aux stratégies, plans et cadres de reporting des États membres africains en matière de mobilisation des ressources ;
- aux délibérations du Conseil économique et social (ECOSOC) et au suivi des questions relatives au financement du développement ;
- au Forum sur le financement du développement et au Forum politique de haut niveau ;
- aux processus politiques pertinents de l'Union africaine ;
- à la poursuite du dialogue entre les partenaires sur la mise en place des réformes mondiales en matière de financement en Afrique.

Contacts

Gamal Ibrahim,

Chef de la Section des finances et du secteur privé

Division des Politiques macroéconomiques

Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies

Courriel : gamal.ibrahim@un.org

En copie :

Mme Lerato Mary litsephe (lerato.litsephe@un.org) et

Mme Bezawit Admasu Ali (bezawit.ali@un.org).